

Information sur la problématique «batteries Lithium»

- Séquence promotion de la sécurité -
Séminaire exploitants du
15 avril 2016



DSAC

- Publications (info sécurité, magazine Objectif sécurité, ...)
- Manifestation (symposium, séminaire exploitants, ...)
- Supports
 - étiquettes de bagage
 - brochures d'information (générale ou spécifique)
 - vidéo concernant le traitement des aides à la mobilité
 - vidéo concernant les procédures de traitement de feu en cabine de batteries au lithium
- Participation à des groupes de travail (ex : groupe ECAST/AESA)



DSAC

Information sur le site internet du ministère

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Mobilisez-vous pour le climat #1planète #VotreEnergie

Accueil | Ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Concours et écoles | Politique de l'accessibilité | Consultations publiques

ÉNERGIE, AIR ET CLIMAT | EAU ET BIODIVERSITÉ | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | BÂTIMENT ET VILLE DURABLES | MER ET LITTORAL

Accueil > Transports > Secteur Aérien > Espace professionnel > Transport de marchandises dangereuses > Exploitants d'aéronefs > Transport public commercial

TRANSPORTS

Secteur Aérien

Accueil

Informations

Planification et développement

Projets

Avions - Riverains

Avions - Navigants

Espace professionnel

Exploitation

Technique européen

Avions aériens

Avions

Compagnies aériennes

Aviation

Avions aérienne

Documents et publications

Avions aérienne

Avions

Avions et redévances

Transport de marchandises dangereuses

Exploitants d'aéronefs

Avionnaires d'aérodrome

Avionnaires

Avion de vol (FSTD)

Avion légère, générale

Avion

Avion léger et

Exploitants d'aéronefs

23 janvier 2015 - TRANSPORTS

Facebook Twitter YouTube LinkedIn

Sommaire :

- Transport public commercial
- Aviation générale

Transport public commercial

23 janvier 2015 (mis à jour le 8 avril 2016)

Règlementation

Les exploitants aériens sont soumis au règlement européen (UE) N°965/2012 modifié, dit AIR OPS, qui rend applicable l'annexe 18 de l'OACI et ses Instructions Techniques (IT) associées (DOC 9284 AN/905), dans leur dernière mise à jour.

OACI

- Annexe 18
- Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses : Doc 9284 AN/905 (accès payant) et son supplément (accès payant). Les additifs et rectificatifs sont directement consultables sur le site de l'OACI.
- Eléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant les marchandises dangereuses : Doc 9481 AN/928 (accès payant)

Nouveautés Biennium 2015 – 2016

Les principaux changements introduits dans le Biennium 2015-2016 sont présentés à l'adresse ci-dessous et sont résumés dans le document ci-joint.

Voir aussi

Guides

La DSAC met à disposition des exploitants français d'aéronefs des guides destinés à les aider dans la rédaction de leur documentation interne ou dans leur demandes d'approbation relatives aux marchandises dangereuses. Ces guides sont conformes aux exigences du règlement européen (AIR-OPS) et de ses moyens acceptables de conformité et de son matériel. Ces guides mentionnent le cas échéant les moyens alternatifs de conformité (altMOC) utilisés. C'est le cas du Guide d'approbation des programmes de formation MD.

Liens utiles

Organisations/Instances internationales et européennes

- Organisation de l'Aviation Civile internationale (OACI)
- Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)
- Association internationale au transport aérien (IATA)

Organisations/Instances nationales

Secteur Aérien > Transport de marchandises dangereuses > Exploitants d'aéronefs



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

DSAC

vidéo concernant les procédures de traitement de feu en cabine
de batteries au lithium



EXPLOITANTS

- Procédures (normales, d'urgence, de notification d'évènements)
 - questionnaire en cas de relocalisation des bagage de cabine en soute (point d'attention surveillance 2016)
- Formation / information des personnels
- Information des passagers
 - zone d'embarquement
 - zone d'enregistrement
 - bornes d'enregistrement automatiques
 - stade de l'achat du titre de transport ou avant enregistrement

EXPLOITANTS

- Information des passagers
 - articles dans les magazines « corporate »
 - étiquettes de bagage
 - brochures générales ou dédiées à un sujet particulier
 - vidéos/visuels
 - information sur les cartes d'embarquement (IATA ?)
 - information sur le site internet
 - campagnes de sensibilisation des passagers, enquêtes, ...
 - applications (téléphone, web, ...) du type [CASA](#)
 - ...
- Sensibilisation des expéditeurs de fret et de poste



CONCLUSIONS

La promotion de la sécurité :

- un complément essentiel à la réglementation
- une action / mobilisation de tous les acteurs
- la recherche de moyens de diffusion et de dissémination divers et innovants pour atteindre les cibles



Fin



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer